Document generated on 07/11/2025 10:24 p.m.

Documentation et bibliothèques

# Un réseau souple pour le Canada

Guy Sylvestre

Volume 28, Number 3, July–September 1982

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1053733ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1053733ar

See table of contents

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)
2291-8949 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Sylvestre, G. (1982). Un réseau souple pour le Canada. *Documentation et bibliothèques*, *28*(3), 125–126. https://doi.org/10.7202/1053733ar

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1982

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

# chronique

## Un réseau souple pour le Canada*

Le congrès que l'IFLA tenait récemment à Montréal avait pour thème central les réseaux. C'est un sujet de haute actualité pour les bibliothèques au moment où la révolution technologique ouvre des possibilités nouvelles et où les restrictions budgétaires leur imposent une collaboration accrue pour maintenir les services à un niveau acceptable. Ce développement d'un réseau canadien est une priorité pour la Bibliothèque nationale du Canada, ce qui ne l'empêche pas de maintenir ses fonctions traditionnelles pour la conservation et la diffusion de l'imprimé canadien.

En ces années où on parle sans cesse de la révolution technologique, il ne faut jamais oublier que ce qu'il est possible de relier par le truchement d'un réseau de communications, c'est un réseau de ressources, et l'acquisition et la conservation de ces ressources dans des dépôts nationaux, provinciaux, locaux, gouvernementaux ou privés, dépendent des programmes adoptés par des instances différentes pour répondre aux besoins que chacune veut satisfaire le mieux possible. Ce qu'un réseau de communications peut véhiculer, c'est donc une somme de renseignements détenus par les diverses institutions participantes, et le tout ne vaut guère s'il n'est pas complété par un réseau de livraison de documents pour le bénéfice des clients de ces institutions, où qu'ils soient. Ceux qui ont la responsabilité de créer ou de développer des systèmes électroniques de stockage et de communication de l'information peuvent et doivent donc contribuer techniquement à la diffusion ou à l'échange de renseignements bibliographiques, mais ils ne peuvent faire en sorte que le document lui-même soit disponible et que se réalise ainsi la définition qu'un de nos collègues a donnée du livre: la manifestation physique d'une notice bibliographique!

Nous estimons donc que lorsqu'on parle de réseaux nationaux de bibliothèques, et des problèmes que posent leur création et leur gestion, il ne suffit pas de parler d'ordinateurs, de logiciels, de normes, de courriers électroniques - toutes choses dont il faut certes tirer le meilleur profit; - il faut encore parler de supports de l'information - imprimés, microcopies, vidéodisques - et surtout de la répartition de cette documentation écrite à travers les bibliothèques du pays. Si on veut offrir cet accès universel aux publications, il faut aborder le problème des réseaux d'une façon globale et assurer non seulement le contrôle bibliographique, mais aussi la disponibilité des publications de tous formats; et, si on veut garantir cette disponibilité pour les générations à venir, il importe d'assurer aussi la conservation du patrimoine écrit de l'humanité dont la partie récente - le dernier siècle - s'auto-détruit massivement devant nous. Si nous ne donnons pas un coup de barre plus vigoureux du côté de la préservation, nous aurons éventuellement de gigantesques banques de données bibliographiques dont une partie des notices décriront des publications qui n'existeront plus ou, du moins, pas là où elles seront indiquées.

Un pays comme le Canada, et il n'est pas à ce sujet une exception, ne peut pas se permettre d'acquérir, de cataloguer, de stocker et de diffuser toutes les publications dont tous les lecteurs et chercheurs ont besoin. Il est donc impérieux d'établir éventuellement - le plus tôt, le mieux - un plan coopératif national d'acquisition de collections de recherche si nous voulons éviter autant que possible les doubles emplois inutiles et libérer ainsi des fonds qui permettent d'acquérir des collections qui ne seraient pas autrement disponibles. Tout pays se doit d'avoir une politique nationale d'acquisitions, s'il veut faire face avec succès à l'explosion de l'information, même si cette politique doit être volontaire et flexible, et non dictée d'autorité par une institution centrale, comme c'est à notre avis le cas du Canada. Nous avons beaucoup à faire de ce côté. Nous avons à vivre avec ce moindre mal qu'est le prêt interbibliothèques et, dans l'avenir prévisible, sauf dans le cas de la collection considérable de journaux scientifiques de l'Institut canadien d'in-

* Cet article était destiné au cahier spécial du Devoir sur les services documentaires au Québec. Comme il n'a pu y paraître, nous sommes heureux de le publier dans Documentation et Bibliothèques.

formation scientifique et technique (ICIST), la fourniture de ces prêts restera largement décentralisée puisque le Canada n'a pas de grande bibliothèque nationale encyclopédique du type de la **British Library.** Cette décentralisation des ressources rend encore plus nécessaire un réseau de communication bibliographique et des systèmes efficaces de livraison de documents; elle rend également désirable une meilleure coordination des acquisitions pour que les ressources auxquelles le réseau peut faciliter l'accès soient aussi diverses que possible.

Dans le contexte canadien, un réseau national de bibliothèques ne peut résulter que de la coopération libre d'institutions fédérales, provinciales, locales, privées qui y participeraient parce qu'elles y trouveraient leur profit. La création, le développement et la gestion d'un tel réseau exigent beaucoup de souplesse et, comme l'information et l'informatique évoluent sans cesse, seule une approche pragmatique nous offre des chances de succès. Un tel réseau ne saurait être monolithique, ni régi par une seule autorité centrale. Une telle approche est impensable dans un état fédéral comme le Canada où la juridiction en matière de culture et de recherche est partagée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, où la liberté académique est sacrée et où le secteur privé jouit d'une très grande liberté d'action. Ce n'est que par des ententes ou accords contractuels entre les parties prenantes qu'un réseau national de bibliothèques peut se développer graduellement, empiriquement et être géré par un ensemble de contrats dont la teneur variera selon la nature et l'étendue des services fournis ou partagés. Un tel réseau de réseaux évoluera sans cesse, non seulement en raison des changements technologiques qui continueront à un rythme toujours rapide, mais en raison aussi de considérations politiques, culturelles et économiques qui continueront d'amener gouvernements et autres institutions à modifier leurs objectifs et priorités.

Jusqu'ici, on a relié un à un des systèmes fermés et des micros à des macro-ordinateurs à des fins très précises et généralement limitatives. Le projet pilote que nous entreprenons cette année a été rendu possible par l'utilisation des installations du projet iNet mis au point par le groupe des communications informatiques (GCI) du réseau téléphonique transcanadien. Ce projet pilote réunit plusieurs groupes réunis par un intérêt commun: services financiers, radiodiffusion, droit, immobilier, voyages, pétrole et bibliothèques. Chaque membre d'un groupe peut entrer en communiation non seulement avec les autres membres du même groupe, mais avec ceux des autres groupes également. C'est la première fois, sauf erreur, que des bibliothèques participent à une expérience aussi révolutionnaire et qu'elles expérimentent l'application du modèle de l'interconnexion des systèmes ouverts (OSI) de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Le groupe des services de bibliothèques est coordonné par la Bibliothèque nationale du Canada et réunit, en plus de l'ICIST, des bibliothèques universitaires, publiques et législatives de l'Ontario et du Québec, et le projet pilote couvre le transfert de l'information et de documents pour les usagers et celui de notices bibliographiques pour les acquisitions et le catalogage par l'intermédiaire d'une seule console reliée à un système qui assure l'interface entre des systèmes incompatibles utilisant normalement des logiciels différents et des terminaux particuliers. Si cette expérience réussit, elle ne consacrera pas seulement une nouvelle technologie, elle révolutionnera complètement les structures juridiques et économiques dans lesquelles se sont jusqu'ici négociés les accords pour l'échange de données entre systèmes autonomes et indépendants.

La Bibliothèque nationale du Canada a un Conseil consultatif. Ce Conseil a dernièrement établi des comités pour conseiller le directeur général sur la création du réseau de communication bibliographique et du réseau de ressources, et de plus anciens comités continuent de fonctionner comme le Comité canadien sur le catalogage, le Comité canadien sur le MARC, auxquels nous venons d'ajouter un Groupe de travail sur les protocoles d'ordinateurs. Nous ne travaillons pas seuls, et nous avons les mains pleines. Beaucoup reste à faire, nous savons que nous n'aurons jamais un réseau complet et définitif, mais nous continuons à oeuvrer ensemble afin d'assurer un accès toujours plus grand aux documents dont ont besoin ceux que nous avons la mission de servir.

**Guy Sylvestre**
directeur général
Bibliothèque nationale du Canada
Ottawa